

UNE NOUVELLE NOMENCLATURE DOUANIÈRE

Georges Honoré

**L'aboutissement
de 17 ans de
coopération
internationale**

**C.E.E: NIMEXE et
TARIC rien n'est
simple**

**Au niveau
français: NDP,
NGP... tout se
complique**

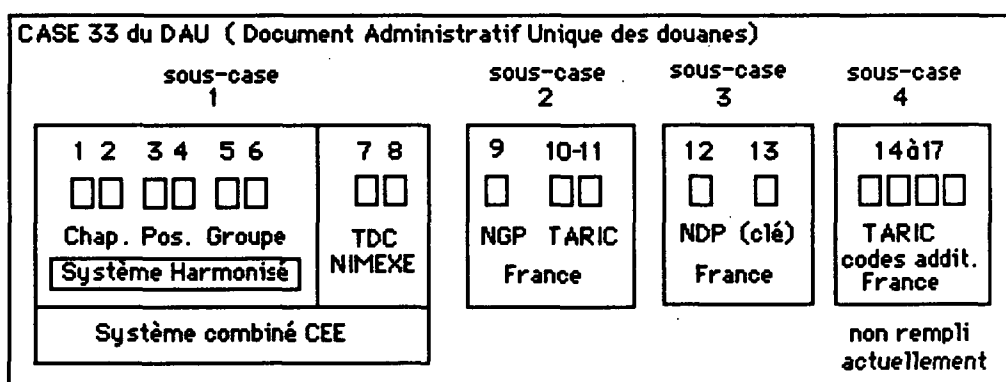
Depuis le 1er janvier 1988, les importateurs et exportateurs français utilisent une nouvelle nomenclature de produits. En effet, parallèlement à l'adoption du Document Administratif Unique (le DAU) pour tous les états de la CEE, la nomenclature des Douanes a été réformée.

En effet dès 1970, le Conseil de Coopération Douanière, qui regroupe 97 pays, avait décidé de fusionner sa propre nomenclature (la NCCD) avec la Classification Type pour le Commerce International (CTCI) en un nouveau système dit "Harmonisé" (le SH). Ce système, prêt en 81, a fait l'objet d'une Convention ouverte à la signature des états en 1983. Cette convention vient d'être appliquée par une quarantaine de pays ou groupes de pays, dont la CEE. Près de 90 % du commerce international devrait être ainsi répertorié à la fin de 1988.

La Communauté a intégré le SH dans son propre système après sa mise en cohérence avec le futur Tarif Intégré Communautaire(TARIC). Ce dernier fusionne la nomenclature actuelle du Tarif Douanier Commun (TDC) et a Nomenclature des statistiques du commerce extérieur communautaire (NIMEXE) en un ensemble cohérent dit "nomenclature combinée".

Au niveau français, les nomenclatures européennes ont dû être subdivisées pour satisfaire aux exigences de la Nomenclure de Dédouanement des Produits (NDP), et de la Nomenclature Générale des Produits (NGP). De plus, la France sursoit actuellement à l'application du TARIC (ce dernier comprend quatre codes additionnels nationaux qui remplaceront bientôt les quatre codes français actuellement stockés dans la case 44 du DAU).

Comme on le voit, cet enchevêtrement de nomenclatures est complexe, mais cohérent. Il peut être schématisé par les sous-cases emboîtées de la case 33 du document administratif unique:



**Une meilleure
cohérence des
tables de
passages**

En résumé le Système Harmonisé comprend 21 sections, 96 chapitres, 1241 positions, 2450 sous-positions et 5019 groupes.(voir page suivante). Les chapitres sont assez éloignés des regroupements usuels européens et français, et en particulier de la NST. Seront-ils utilisés comme niveau usuel de présentation des statistiques du commerce extérieur et des transports ? On peut en douter, car ils sont peu adaptés aux besoins des utilisateurs.

Mais à la base, les statistiques internationales seront beaucoup plus cohérentes grâce à l'harmonisation mondiale des nomenclatures à un niveau relativement détaillé. Tel était l'enjeu de cette importante réforme. ■

SYSTEME HARMONISE (21 sections et 96 chapitres)

I. ANIMAUX VIVANTS

1. Animaux vivants.
2. Viandes et abats.
3. Poissons et crustacés.
4. Laits ; oeufs et Fromage...
5. Autres produits d'origine animale.

II. PRODUITS VEGETAUX

6. Plantes vivantes et fleurs.
7. Légumes.
8. Fruits comestibles.
9. Café, thé, épices.
10. Céréales.
11. Produits de la minoterie ; malt ; amidons, etc ...
12. Oléagineux ; semences ; pailles et fourrages etc..
13. Gommés, résines et autres sucs.
14. Matières à tresser, autres produits végétaux..

III. GRAISSES ET HUILES

15. Graisses et huiles animales ou végétales.

IV. INDUS.ALIMENTAIRES-TABACS

16. Préparations de viandes et de poissons.
17. Sucres et sucreries.
18. Cacao et ses préparations.
19. Préparations à base de céréales, lait, pâtisseries.
20. Préparations de légumes, fruitys etc...
21. Préparations alimentaires diverses.
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres.
23. Résidus et déchets ; aliments pour animaux.
24. Tabacs et succédanés.

IV. MINERAUX

25. Sel, soufre, terres, pierres, plâtre, chaux, ciment
26. Minerais, scories et cendres.
27. Combustibles minéraux, huiles bitumes.

VI. PRODUITS CHIMIQUES

28. Produits chimiques inorganiques (yc radioactifs).
29. Produits chimiques organiques.
30. Produits pharmaceutiques.
31. Engrais.
32. peintures et vernis, tanins, mastics, encres.
33. Huiles essentielles parfumerie cosmétiques.
34. Savons, lessives, cires, pates dentifrices
35. Matières albuminoïdes, amidons, colles, enzymes
36. Explosifs ; allumettes ; mat. inflammables.
37. Produits photographiques & cinématographiques
38. Produits divers des industries chimiques

VII. PLASTIQUES-CAOUTCHOUC

39. Matières plastiques et ouvrages.
40. Caoutchouc et ouvrages.

VIII. PEAUX ET CUIRS

41. Peaux et cuirs.
42. Articles en cuir, sacs à main, articles de voyage
43. Pelleteries et fourrures.

IX. BOIS-VANNERIE

44. Bois (yc charbon de bois) et ouvrages.
45. Liège et ouvrages.
46. Vannerie.

X. PAPIERS CARTONS- EDITION

47. Pâte de bois, matières fibreuses (yc déchets)
48. Papiers et cartons et ouvrages.
49. Produits de l'édition, de la presse etc...

XI. TEXTILES ET OUVRAGES

50. Soie.
51. Laine, fils.
52. Coton.
53. Autres fibres textiles végétales.
54. Filaments synthétiques ou artificiels.
55. Fibres synthétiques ou artificielles discontinues.
56. Ouates, feutres, fils, ficelles, cordes.
57. Tapis revêtements de sol.
58. Tissus spéciaux ; dentelles ; tapisseries.
59. Tissus imprégnés, enduits ou stratifiés et articles
60. Etoffes de bonneterie.
61. Vêtements en bonneterie.
62. Autres vêtements.
63. Autres articles textiles

XII. CHAUSSURES-ART. DIVERS

64. Chaussures.
65. Coiffures.
66. Parapluies, parasols, cannes, fouets etc...
67. Plumes et duvet ; fleurs artificielles etc...

XIII. CONSTRUCTION- CERAMIQUE-VERRE

68. Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc...
69. Produits céramiques.
70. Verre et ouvrages en verre.

XVIII. BIJOUTERIE

71. Perles, pierres précieuses, bijouterie, monnaies

XV. METAUX ET OUTILS

72. Fonte, fer et acier.
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier.
74. Cuivre et ouvrages en cuivre.
75. Nickel et ouvrages en nickel.
76. Aluminium et ouvrages en aluminium.
77. (Réservé pour usages futurs)
78. Plomb et ouvrages en plomb.
79. Zinc et ouvrages en zinc.
80. Etain et ouvrages en étain.
81. Autres métaux communs.
82. Outils et outillage, coutellerie ...
83. Ouvrages divers en métaux communs

XVI. MACHINES-APP.ELECTRIQUES

84. Réact.nucléaires, chaudières, machines, engins..
85. Machines et appareils électriques, son, télévision..

XVII. MATERIEL DE TRANSPORT

86. Véhicules, mat. ferroviaire, app. de signalisation
87. Automobiles, tracteurs, cycles, et accessoires.
88. Navigation aérienne ou spatiale.
89. Navigation maritime ou fluvialeXXI

XVIII. OPTIQUE-HORLOGERIE...

90. Optique, photo-cinéma, app.médicaux, de mesure
91. Horlogerie
92. Instruments de musique.

XIX. ARMES ET MUNITIONS

93. Armes, munitions et accessoires.

XX. MEUBLES ET PRODUITS DIVERS

94. Meubles(yc médicaux), lampes, constr. préfabr
95. Jouets, jeux, articles de sports.
96. Ouvrages divers.

XXI. OBJETS D'ART

97. Objets d'art, de collection ou d'antiquité.

98-99. (Réservé pour certains usages)